Ville de SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N° 31/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation : Le 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

En cours de Séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. BERNABE Cédric, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CRETINOIR Joël pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2022
Vu les reports en dépenses et recettes d'investissement constatés au Compte Administratif 2022
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
Vu le rapport du Maire présentant le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes ;

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Chapitre	Budget primitif 2023
011 - Charges à caractère général	3 152 200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 100 000,00
014 - Atténuations de produits	194 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 393 470,00
66 - Charges financières	211 000,00
67 - Charges spécifiques	15 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 060 433,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	740 000,00

RECETTES

Chapitre	Budget primitif 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	565 979,53
013 - Atténuations de charges	139 999,47
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	51 000,00
73 - Impôts et taxes	11 009 902,00
731 - Fiscalité locale	5 243 000,00
74 - Dotations et participations	3 628 691,00
75 - Autres produits de gestion courante	60 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	167 531,00
TOTAL RECETTES	**20 866 103,00**

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Reports	Voté	Total Budget primitif 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	80 000,00	80 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 140 000,00	1 140 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	147 175,46	1 410 568,47	1 557 743,93
21 - Immobilisations corporelles	685 240,38	2 423 469,00	3 108 709,38
23 - Immobilisations en cours	2 734 093,69	4 329 194,00	7 063 287,69
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	167 531,00	167 531,00
TOTAL DEPENSES	**3 566 509,53**	**9 550 762,47**	**13 117 272,00**

RECETTES

Chapitre	Reports	Voté	Total Budget primitif 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	3 661 193,30	3 661 193,30
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 390 476,07	4 390 476,07
13 - Subventions d'investissement	2 924 250,65	332 370,86	3 256 621,51
23 - Immobilisations en cours	8 548,12	0,00	8 548,12
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 060 433,00	1 060 433,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	740 000,00	740 000,00
TOTAL RECETTES	**2 932 798,77**	**10 184 473,23**	**13 117 272,00**

.....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité,

Le Budget Primitif de l'exercice 2023 de la ville de Saint-Joseph par chapitre en fonctionnement et en investissement et sans opérations en section d'investissement avec les restes à réaliser et la reprise des résultats de l'exercice 2022.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 11 avril 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint

Claude ADELE